



Syndicat des Personnels de l'Éducation en Guadeloupe

ÉLECTION À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Du 29 novembre au 06 décembre 2018, vous êtes appelés à élire vos représentants à la CAPN des professeurs Certifiés et Adjointes d'Enseignement.

A l'heure où le ministre de l'Éducation Nationale annonce la suppression massive de postes dans le second degré, nous devons plus que jamais faire entendre nos voix. Ces élections revêtent donc une importance capitale.

Encore et toujours le ministère de l'éducation nationale, pour atteindre ses objectifs budgétaires, n'hésite pas à mettre entre parenthèses les droits des personnels et à rendre de plus en plus difficiles les conditions de travail des enseignants et de réussite des élèves.

Le ministre ose même annoncer, sans sourciller, le recours aux heures supplémentaires pour compenser les suppressions de postes et améliorer le pouvoir d'achat des enseignants tout en exigeant toujours plus des enseignants (plus d'évaluations numériques sans développement du numérique, plus d'accompagnement sans recrutement de personnel qualifié...) cela au détriment de la qualité de l'enseignement et des élèves.

Par conséquent, les élections se déroulent dans un contexte où, encore une fois, l'Administration centrale a pour seules préoccupations : une gestion purement comptable de l'éducation au détriment des besoins réels en matière de politique éducative et une application mécanique de toutes les réformes sans se soucier de leur mise en œuvre (évaluations à l'entrée en 2^{nde} par exemple).

Un contexte, aussi dans lequel, de plus en plus de pouvoir est laissé aux chefs d'établissement pour juger du mérite des personnels et peser ainsi lourdement sur leur évolution de carrière.

Face à cette politique scélérate et à ses conséquences désastreuses sur les personnels et les élèves, il est plus qu'urgent que la voix du SPEG se fasse entendre dans les instances nationales. Plus que jamais notre vigilance doit être accrue pour défendre ce que nous avons durement gagné aux prix des nombreuses luttes de masses. Ces acquis sont menacés en permanence.

Animés par la ferme volonté d'une défense efficace de tous les personnels et face à une administration qui feint d'ignorer les textes et les droits des personnels, les commissaires paritaires du SPEG constitueront une force de proposition incontournable singulièrement pour le maintien des néo titulaires qui le souhaitent dans leur académie d'origine.

Les élus du SPEG s'engagent à continuer, avec détermination, le combat pour :

- *La prise en compte des spécificités académiques,*
- *L'instauration d'un véritable dialogue entre le ministère et les organisations syndicales pour l'attribution des moyens dans la gestion du mouvement des personnels,*
- *L'équité dans la gestion des personnels*

**POUR QUE LA DÉFENSE DE TOUS LES PROFESSEURS CERTIFIES
ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT SOIT ASSURÉE AVEC
EFFICACITÉ ET DÉTERMINATION**

DU 29 NOVEMBRE AU 06 DÉCEMBRE 2018

Votez et faites voter pour la liste

SPEG

